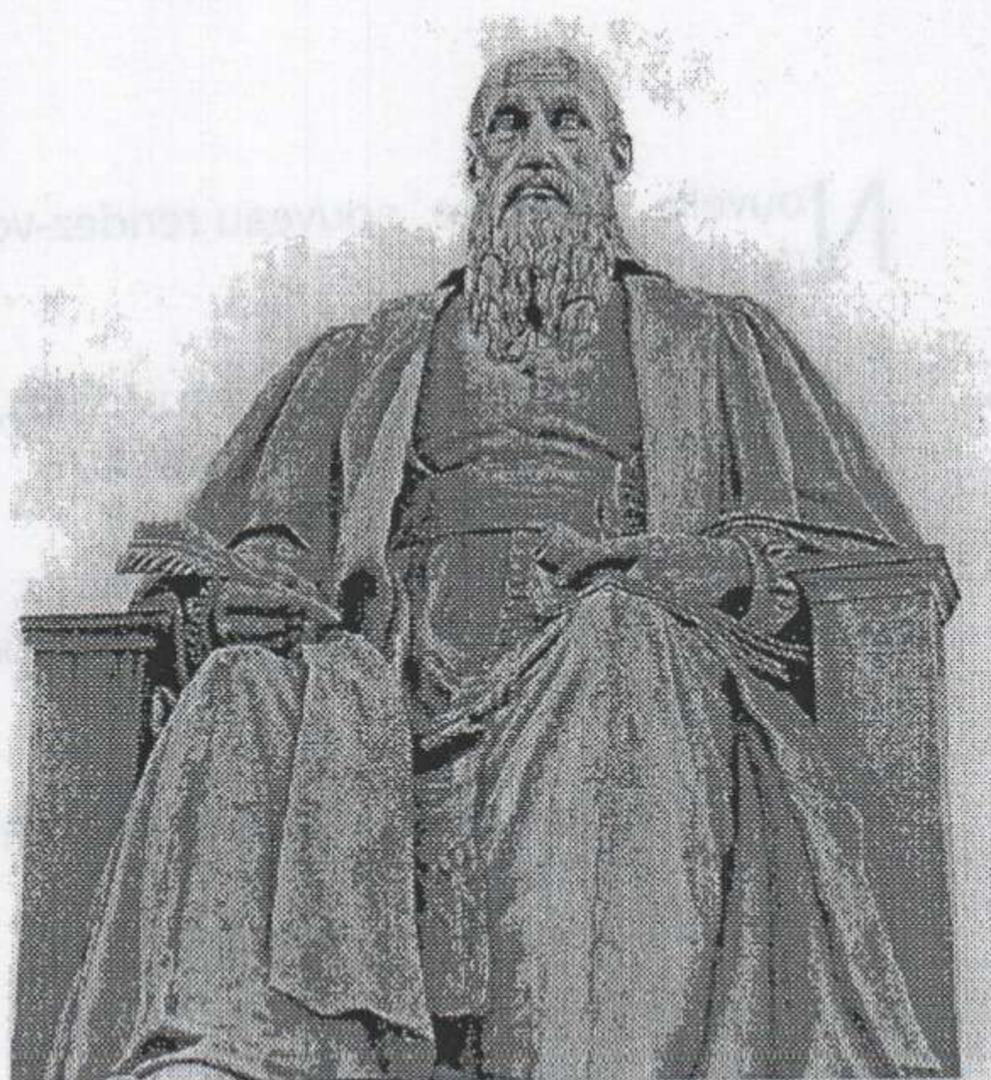


# La Chronique de Champmottoux

n° 8

Juillet 2005



Michel de l'Hospital  
1505 - 1573

## Sommaire

Le mot du maire p. 2

Vie pratique p. 3

Un peu d'histoire p. 10

# Le mot du maire

**N**ouvelle chronique, nouveau rendez-vous avec la vie de votre village.

Comme le soulignent de nombreux écrits, il est des hommes à qui l'homme est redevable.

Michel de L'Hospital est de ceux-là. Alors, que son passage à Champmotteux nous donne l'occasion de le fêter comme il se doit.

Profitez de cet été 2005, à tous d'excellentes vacances.

Votre maire  
Corinne Carvalho

# Vie pratique

## État civil

Bienvenue à

**Mélissa Hubert**

née le 21 avril 2005 à Arpajon

et à

**Clara Anaïs Louis**

née le 23 juin 2005

et **Valentin LAMY**  
né le 29 juin 2005

Toutes nos félicitations à leurs parents.

Une pensée à **José Legivre**

qui nous a quittés le 23 mai 2005

## Horaires

Pendant la période estivale, la mairie restera ouverte aux horaires habituels, soit :

le lundi de 10 h à 12 h

les mardi et vendredi de 14 h à 16 h

Permanence des élus : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois

## Agence nationale pour l'emploi d'Étampes

Située au **14 rue de la Roche-Plate à Étampes**, l'agence est ouverte au public :

les lundi, mercredi, jeudi de 9 h à 17 h

le mardi de 9 h à 13 h

le vendredi de 9 h à 16 h

## Le bus de l'emploi

Présent dans les communes du sud de l'Essonne, le bus de l'emploi est ouvert à tous et permet un accompagnement individualisé, une information sur les dispositifs et mesures d'aide à l'emploi.

Contact : **06 08 03 76 91**

(reprise à partir du 12 septembre 2005)

# Vie pratique

## Accès au droit

Un juriste vous propose une orientation vers les structures juridiques, un accompagnement dans les démarches administratives et judiciaires.

Contact : **06 32 64 08 17**

(reprise à compter du 12 septembre 2005)

## Consultation cannabis à Étampes

Installée à Étampes, l'association Essonne Accueil a ouvert une consultation composée d'un psychologue, de deux médecins et d'une assistante sociale, et destinée aux adolescents qui connaissent des difficultés ainsi qu'à leur entourage.

Dans la majeure partie des cas, l'usage des cannabis est lié à des angoisses, à un mal-être, voire à une véritable dépression chez le jeune. L'association Essonne Accueil propose à l'adolescent et à ses parents des rencontres confidentielles et gratuites avec un membre de son équipe.

Essonne Accueil : 10 rue de la Plâtrerie à Étampes

Tél. : **01 69 92 46 46**

## Étude sur l'assainissement de la commune

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 oblige les collectivités (communes ou groupement de communes) à réaliser un schéma directeur d'assainissement, qui a pour objectif de fournir aux élus les éléments techniques, réglementaires et financiers qui leur permettront de définir les orientations à prendre en matière d'assainissement.

Il doit en découler l'élaboration du zonage d'assainissement et la mise en place d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Les communes du plateau de Beauce lancent donc une étude générale visant à définir la solution d'assainissement la mieux adaptée à notre commune.

Un questionnaire vous a été adressé dernièrement.

Prochaine étape : des techniciens de Sogeti Ingénierie interviendront sur la commune au cours des mois de juillet et de septembre afin d'effectuer des visites à domicile. Nous comptons sur votre collaboration pour la réussite de cette étude.

# Vie pratique

## Le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Un des objets de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 est de lutter contre la pollution pour préserver la qualité de l'eau.

Qu'est ce que l'assainissement non collectif ?

Il concerne les habitations non reliées au « tout à l'égout » et permet le traitement des eaux usées directement sur le terrain de l'habitation. C'est un système qui a fait ses preuves en matière d'efficacité de traitement des eaux usées grâce à son ensemble de dispositifs :

- le prétraitement en fosse septique (ou fosse toutes eaux) recevant les eaux usées de l'habitation ; ce processus assure la rétention puis la liquéfaction des matières solides ;
- le traitement : ces effluents sont ensuite envoyés vers un dispositif d'épandage souterrain composé de tuyaux perforés ;
- l'évacuation des eaux s'effectue soit par infiltration dans le sol, soit, exceptionnellement, par rejet vers un fossé ou un cours d'eau.

## Questions réponses

**Ma fosse septique a été construite en même temps que ma maison, il y a 27 ans. Vais-je être obligé de tout changer pour être en règle ?**

*Non, en fait l'installation doit être en conformité avec la réglementation en vigueur à la date à laquelle la demande de permis de construire a été déposée, c'est-à-dire en 1978. Le service public d'assainissement non collectif sera justement fait pour vérifier cette conformité et l'entretien régulier de l'installation. Il conseillera en cas d'amélioration à apporter.*

**Ce service public aura-t-il un coût ?**

*Comme tout service, une rétribution sera demandée aux habitants disposant d'un assainissement non collectif.*

*Elle serait de l'ordre de 50 € par an. La qualité de l'eau, à laquelle nous tenons tant, sera maintenue.*

Nous devons toujours garder à l'esprit à quel point il est important de préserver, voire d'améliorer, la qualité des eaux des ruisseaux, des rivières, des mares et des nappes phréatiques.

**L'eau est une ressource précieuse, indispensable à la vie.  
Ne la gaspillons pas.**

**Objet : Etude d'assainissement sur la commune**

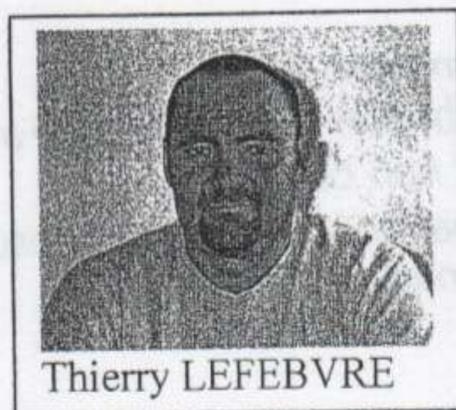
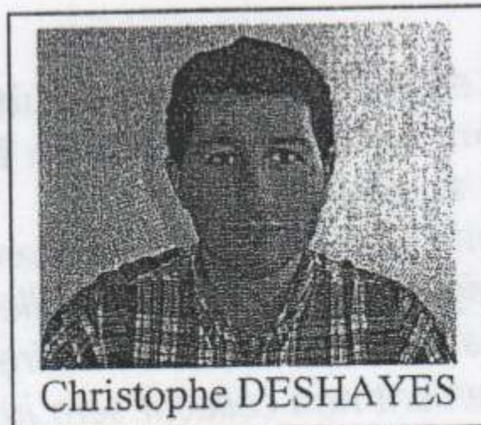
Madame, Monsieur,

La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 oblige les collectivités (communes et ou groupement de communes) à réaliser un **Schéma Directeur d'Assainissement**, qui a pour objectif de fournir aux élus les éléments techniques, réglementaires et financiers qui leur permettront de définir les orientations à prendre en matière d'assainissement.

Il doit en découler l'élaboration du **Zonage d'assainissement** (délimitation d'éventuelles zones qui relèveront de l'assainissement collectif et de celles qui seront maintenues en assainissement non collectif) **et la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** dont le rôle obligatoire sera de procéder au contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou existantes.

**Le bureau d'études techniques SOGETI Ingénierie**, a été retenu pour réaliser cette étude. Parmi les missions demandées, **des techniciens de SOGETI Ingénierie interviendront sur la commune au cours des mois de juillet à septembre** afin d'effectuer des visites domiciliaires et de connaître les installations d'assainissement non collectif.

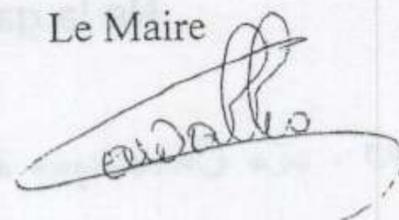
Les agents de SOGETI Ingénierie ci dessous interviendront sur votre commune.



Nous comptons sur votre collaboration pour la réussite de cette étude et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.



Le Maire



# Vie pratique



**SERVICE DU  
CADASTRE  
D'ETAMPES**

## ***MISE A JOUR DU CADASTRE***

### **AVIS A LA POPULATION**

Mesdames, messieurs les habitants de la commune de CHAMPMOTTEUX sont informés que la mise à jour du plan cadastral y sera entreprise à partir du 18 juillet 2005.

Cette opération consiste à représenter l'emprise au sol des constructions sur le plan cadastral. Pour cela, un géomètre du cadastre, MONSIEUR THOMAS, est habilité à pénétrer dans les propriétés privées, communales ou domaniales, closes ou non closes, à l'exclusion de l'intérieur des habitations (loi N°374 du 6 juillet 1943, Validée par la loi N° 57-391 du 28 mars 1957 et l'Arrêté préfectoral n°98-DGI-DSF-0001 du 6 Janvier 1998).

Cette opération sans incidence fiscale n'est pas un contrôle de conformité.

  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

# Vie pratique

À la mémoire  
de Michel  
de L'Hospital

Samedi 21 mai 2005, une quarantaine de magistrats du tribunal de commerce de Créteil ont rendu hommage à Michel de L'Hospital inhumé à l'église Sainte-Madeleine.

Pour la circonstance, les magistrats avaient revêtu leur longue robe noire, attribut de la justice, ce qui a donné à la cérémonie un caractère solennel et majestueux. En présence des élus, une messe a été célébrée par le père Kassadjan, puis les juges ont déposé une gerbe au pied du gisant de Michel de L'Hospital. Un vin d'honneur a clôturé, comme il se doit, cette cérémonie.



# Vie pratique

Carnaval à  
Champmotteux

Samedi  
23 avril 2005



# Vie pratique

Chasse  
aux trésors

Samedi 11 juin 2005



# Un peu d'histoire

Michel  
de L'Hospital,  
chancelier  
de France

**M**ichel de L'Hospital est né en Auvergne, à Aigueperse, en 1505, croit-on, au château de la Roche. On ignore, en effet, la date exacte de sa naissance, la tenue des registres de l'État n'a été instituée qu'en 1539.

Son père, Jean de L'Hospital, appartenait à une famille originaire du hameau de L'Hospitalité. Il était courant à cette époque de prendre le nom du lieu où la famille était établie. Après des études de droit civil, Michel de L'Hospital s'intéresse à la littérature antique, à la philosophie et à la religion.

Il devient délégué du roi aux Grands Jours de justice\* de Moulins (1540), de Riom (1542) et de Tours (1546, 1547). Michel de L'Hospital est le représentant de la justice royale.

En 1546, il achète, pour 1 500 écus, le domaine du Petit et du Grand Vignay près de Champmottes. Le 26 août 1650, il agrandit le domaine initial en achetant le fief de Bouchetard, sis à Boigneville.

À cette époque, Michel de L'Hospital est un magistrat consciencieux. C'est également un poète en langue latine des plus remarquables.

L'ascension de Michel de L'Hospital vers les plus hautes responsabilités de l'État se poursuit. Début 1555, un édit le nomme Premier Président de la Chambre des comptes. Il devient ainsi le régisseur des finances du royaume, contrôlant par exemple l'attribution des pensions de cour. Il s'acquitte de sa tâche avec scrupule et minutie.

Le 31 mars 1560, il est nommé chancelier de France, fonction équivalente à notre Premier ministre.

C'est dans une période très trouble qu'il rédige, en août 1561, l'ordonnance d'Orléans dans laquelle seront traitées des réformes ecclésiastiques, de justice et de police.

Mais la politique de tolérance qu'il entend appliquer n'est acceptée ni par les protestants ni par les catholiques. Les premiers, lui reprochant de ne pas aller assez loin vers la liberté totale du culte, s'assemblent en armes, saccagent et brûlent des églises. Les catholiques, quant à eux, ne comprennent pas l'indulgence du pouvoir envers les hérétiques.

Michel de L'Hospital ne se décourage pas et rédige l'édit de tolérance du 17 janvier 1562 qui, sans reconnaître l'égalité entre les deux églises, admet l'existence d'une nouvelle religion.

En matière judiciaire, Michel de L'Hospital luttera contre la vénalité des charges et dira même, en parlant de la justice : « Si faire se pouvait, devrait être gratuite. »

\* Les Grands Jours de justice étaient des sessions extraordinaires des cours souveraines pour entendre les plaintes des sujets envers les gens de justice.

# Un peu d'histoire

C'est lui qui fonde les tribunaux de commerce, institution qui existe encore. Il porte même un intérêt à ce que nous appelons, de nos jours, les questions sociales. Il s'intéresse à la famille, notamment aux droits successoraux, fixe un montant maximum des dots.

Après une campagne de calomnie contre lui ayant pour objet de le discréditer auprès du roi, il se retire au Vignay à l'automne 1568.

Michel de L'Hospital partage alors son temps entre l'étude et l'exploitation de son domaine. Il avait instauré deux foires par an à Champmotteux et un marché par semaine.

La vie de famille occupe aussi pour lui une grande place.

Cette quiétude campagnarde sera troublée par le massacre de la Saint-Barthélemy (dans la nuit du 23 au 24 août 1572). Michel de L'Hospital, le tolérant, le conciliateur, en sera définitivement affecté. Les bruits des massacres parisiens atteignent sa retraite du Vignay. Des gens armés parcourent la campagne, soulevant la population contre les hérétiques, sa maison est cernée. Il sera secouru par une troupe de cavaliers envoyée par Catherine de Médicis.

Ces événements le briseront à jamais. Il se retire au château de Bellesbat où demeure sa fille ; il y signe l'acte de démission du poste de chancelier le 1<sup>er</sup> février 1573.

Michel de L'Hospital s'éteint, le 13 mars 1573, quelques heures après avoir signé son testament. Sa femme, protestante, évitera de donner trop d'éclats aux obsèques. Il sera inhumé de nuit, selon l'usage des pauvres gens, dans le cimetière de Champmotteux, autour de l'église du village. Sa famille fera construire une chapelle latérale au sud de l'église et élèvera un monument funéraire dans lequel le cercueil, exhumé du cimetière, sera placé.

En 1793, des envoyés du comité révolutionnaire voulurent saccager le tombeau. Afin d'éviter la profanation, les habitants de Champmotteux démontèrent le tombeau et inhumèrent les restes du chancelier dans le cimetière attenant à l'église.

Michel de L'Hospital  
Chancelier de France,  
Seigneur de la Roche,  
Baron de Champmotteux,  
Seigneur du Petit et Grand Vignay,  
de Grandvilliers, de Val Grand,  
de Bouchetard et de Buneau-Castel

# Un peu d'histoire

Sur le devant du cénotaphe figure la devise du chancelier, ces deux vers d'Horace :

*Si fractus illabatur orbis ;  
Impavidum ferient ruinae.*

*(La voûte du ciel s'écroulerait  
que ses débris le frapperaient sans l'étonner).*

Fête  
du patrimoine

Rendez-vous les **17 et 18 septembre 2005**  
pour la fête du patrimoine  
à Champmotteux.

\* Cénotaphe : tombeau élevé  
à la mémoire d'un mort et qui  
ne contient pas son corps